

LE CANAL

Journal réveillé-Propulsé par le POPIR

Vol. 2, no 3 Printemps 2014

PETITE HISTOIRE DE LA GENTRIFICATION MON QUARTIER CHANGE PIS JE M'ORGANISE!

Par Norman Laforce

La gentrification correspond à l'appropriation matérielle et symbolique des anciens quartiers populaires centraux par une classe sociale mieux positionnée dans l'échelle sociale que les classes populaires ou ouvrières. Ce phénomène est désigné par le terme «gentrification» forgé en 1963 par Ruth Glass.

On peut remonter à l'époque féodale en Europe pour retracer les premières traces non officielles de gentrification. Selon Karl Marx : « le prélude de la révolution industrielle qui créa les fondements de la production capitaliste se joue dans le dernier tiers du XVe et le premier tiers du XVIe siècle. Le licenciement des suites féodales des seigneurs jeta sur le marché une masse de prolétaires sans feu ni lieu; masse qui fut considérablement accrue par l'usurpation des biens communaux, et par l'expulsion des paysans de terres sur lesquelles ils avaient eu, dans le régime féodal, autant de droits que les seigneurs ». Les seigneurs d'antan sont maintenant remplacés par des spéculateurs, des constructeurs et investisseurs immobiliers, tout aussi peu scrupuleux.

Dans les années 70, en France le quartier pauvre

Le Marais est l'un des premiers à subir la gentrification et bien d'autre ont suivi depuis, repoussant

les petits salariés et

les pauvres hors du

centre-ville vers la

périphérie. Dans les

années 80, Harlem

le « ghetto noir » se

transforme aussi

mais c'est le projet

de l'université

Columbia d'étendre

le campus plus au

nord et, dans la partie

industrielle de

Harlem, qui sonne le

glas pour le quartier.

Après plusieurs années

de résistance

et de lutte c'est en

2000 que les gentrificateurs

gagnent définitivement,

rebaptisant du même

coup Harlem,

Manhattanville. Au

Brésil en 2013, les

manifestations

contre la hausse du

prix des transports

et le gaspillage de

l'argent public dans

l'organisation d'événements

sportifs, ont comme toile de

fond un processus qui

transforme les villes en un

lieu toujours plus hostile

aux populations pauvres.

Les villes sont en train de

devenir un endroit où

circulent des véhicules,

où les affaires immobilières

prospèrent, d'où on chasse

le reste est interdit. Les gens suffoquent et réagissent en allant de plus en plus dans la rue manifester.

On peut donc voir que la gentrification qui pousse

hors des grandes villes les petits salariés et les plus

démuniEs n'est pas un phénomène propre à

Montréal. Le droit au logement n'est pas un droit

fondamental reconnu, dans ce système, même s'il

va de la survie d'une personne. On laisse un quartier

dépérir et ensuite on parle de revitalisation

souvent par pression des spéculateurs, promoteurs

immobiliers, etc. La gentrification se traduit

aussi par une pression plus forte, pression économique

et culturelle exercée par cette classe sociale

de nouveaux habitants sur les pouvoirs publics,

si toutefois ils ou elles s'impliquent dans

leur quartier. Ceci rend acceptable la notion d'envoyer

les enfants à l'école hors du quartier ou de

bouder les centres sportifs locaux jusqu'à leur

inévitabile fermeture ou même de forcer leur

fermeture pour cause de bruit. La revitalisation,

qui en elle-même est louable, est souvent le prétexte

et le moteur de la gentrification.

La gentrification, avec ses tours à condos, tend à

isoler les plus vulnérables et à détruire tout le

réseau de solidarité, comme il en existait, autrefois,

dans les quartiers ouvriers, rendant ces quartiers

impersonnels et aseptisés. Elle a aussi pour effet

de faire monter les taxes foncières et par ricochet

les loyers.

Pour essayer de contrer ce phénomène qui

transforme et dépersonnalise nos quartiers en

détruisant le tissu social, le collectif « À qui la

ville » organise une assemblée publique sur la

gentrification le 4 mai 2014 à midi, au CEDA,

2515, rue Delisle. Plus de détails en page 7



Une politique en itinérance au Québec Pour «éviter la rue et en sortir»?

Par POPIR-Comité Logement



La Politique en itinérance affirme que des facteurs sociaux (pauvreté, accès à un logement, transformation du tissu familial et social) et des facteurs individuels (santé mentale, isolement, dépendance, violence conjugale vécue par les femmes, agressions sexuelles, maltraitance aux enfants, etc.) conduisent à «un processus de désaffiliation mettant les personnes à risque d'itinérance». On peut regretter ici le manque de hiérarchisation parmi ces facteurs (les difficultés d'accès à un logement et à un revenu décent ne sont-elles pas plus déterminantes que le fait de vivre loin de ses pa-

La demande du RSIQ de reconnaître le droit à un réseau d'aide et de solidarité (soit la reconnaissance des pratiques des organismes et le financement adéquat) est transversale à chaque axe. On nomme partout les organismes (peut-être un peu trop) qui héritent d'une responsabilité démesurée comparativement à leurs moyens ! Chaque axe est décliné en recommandations. C'est là où le gouvernement ne va pas assez loin. Par exemple, si l'emploi et de l'éducation sont reconnus comme des facteurs de vulnérabilité, la Politique ne s'engage pas pour autant à offrir une éducation gratuite et accessible, ni des emplois de qualité pour toutes et tous. Pour l'autre délicat sujet de la cohabitation sociale et la judiciarisation,

la Politique gouvernementale ose citer l'expérience montréalaise comme exemple. Pourtant, malgré quelques coups intéressants, le fond du problème est loin d'être réglé considérant que plusieurs personnes itinérantes restent fortement judiciarisées et que trois d'entre elles se sont faites récemment tuer par la police!

Petit historique de la lutte en faveur d'une Politique en itinérance

En 2005, le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec organisait ses premiers États Généraux sur l'itinérance. Les quelques 220 participant-es font alors un constat: les personnes itinérantes sont stigmatisées, leurs droits fondamentaux (logement, revenu, santé, etc.) sont niés, elles sont victimes de répression pour leur simple présence dans l'espace public.

Face à ce constat, le RSIQ lance alors la déclaration Le Droit de Cité. Il entame parallèlement l'élaboration d'une politique globale qui prévoit des mesures

concrètes. Les groupes font le pari qu'une Politique en Itinérance sera le fer de lance d'une prise de conscience collective et renforcera les interventions concertées pour que l'ensemble des droits fondamentaux niés aux personnes itinérantes soient respectés. Tenace, le RSIQ va tout faire pour obtenir cette Politique...et va la gagner en mars 2014.

En 2006, le RSIQ propose une Politique en itinérance avec 94 recommandations regroupées autour de six axes : droit de cité, droit à la santé, droit à l'éducation, droit à un revenu décent, droit à un logement, droit à un réseau d'aide et de solidarité. Le RSIQ obtient la tenue d'une Commission parlementaire, en 2008. Organismes et individus y réaffirment la nécessité d'une politique. S'ensuit le Plan d'action interministériel en itinérance des libéraux en 2010-2013, puis l'annonce d'une Politique par le gouvernement Marois, la veille du déclenchement des élections.

La Politique en itinérance dans les grandes lignes

La Politique a le mérite de poser clairement l'itinérance comme un problème de société plutôt que comme une responsabilité individuelle et se propose de «modifier la norme sociale» afin de «ne plus tolérer l'inacceptable». Elle affirme aussi que nous avons une responsabilité collective.

La Politique en itinérance définit cinq axes d'intervention

Cinq axes reprennent le concept de droit de la Politique initialement revendiquée :

- droit au logement;
- droit aux services sociaux et de santé;
- droit au revenu;
- droit à l'éducation, l'insertion sociale et socioprofessionnelle;
- droit de cité, plutôt renommée «cohabitation sociale et judiciarisation».

rents divorcés?). On regrette aussi que les enjeux de santé mentale et de dépendance soient réduits à des facteurs individuels. Au moins, on est en droit d'espérer une intervention sur tous les fronts !

La Politique en itinérance se donne aussi des principes directeurs tels la reconnaissance du pouvoir d'agir des personnes concernées, le fait de considérer les personnes comme des citoyennes à part entière (enfin), la nécessité de se responsabiliser collectivement, la mise en avant d'une approche d'accompagnement, la nécessité de penser en terme de prévention, la diversité des situations et le leadership ministériel pour une concertation intersectoriel. En effet, ça va en prendre du leadership pour autant de beaux principes !

La Politique en itinérance définit cinq axes d'intervention.

Cinq axes reprennent le concept de droit de la Politique initialement revendiquée :

- droit au logement;
- droit aux services sociaux et de santé;
- droit au revenu;
- droit à l'éducation, l'insertion sociale et socioprofessionnelle;
- droit de cité, plutôt renommée «cohabitation sociale et judiciarisation».

Des beaux principes, des axes d'interventions précis...les conditions essentielles sont-elles réunies pour lutter contre l'itinérance ?

Justement, la Politique présentée par le gouvernement prévoit ces «conditions essentielles à la réussite»...et ce n'est pas pour nous rassurer. À aucun moment il n'est fait mention de la nécessité de financer adéquatement ces mesures. Les conditions nommées par le gouvernement tournent autour de la coordination, de la concertation, de la formation, de la recherche (notamment via un dénombrement), de la mise en place de comités, etc. Bref, pour le moment, on peut être certain qu'il y aura beaucoup de réunions et de rapports à produire.

Par exemple, il manque de garanties pour le financement du logement social à la hauteur des besoins, pour un réel rehaussement des revenus, pour des programmes efficaces de prévention, pour des services d'injection supervisée, pour un arrêt de la judiciarisation, pour une campagne contre les préjugés, etc. La Politique pourrait être tablettée (ce ne serait pas la première) et n'avoir servi qu'à redorer le maigre bilan du PQ avant le déclenchement des élections. Les groupes en itinérance et certains de leurs alliés ont montré leur persévérance pour gagner cette Politique, il en faudra autant pour que «ces beaux principes» se concrétisent!

CONDO SUR LE SITE DE LA MALTING

L'AFFAIRE BRENNTAG

En juillet 2013, l'usine Brenntag a subitement fermé ses portes et déménagé ses opérations à Lachine. Pourquoi une entreprise établie depuis si longtemps au même endroit décide-t-elle soudainement de partir?

Par Daniel Guilbert

Brenntag, c'est l'ancienne usine « Standard Chemical », voisine de l'ancienne Canada Malting sur la rue Saint-Ambroise. Cette usine, établie en 1902 et située tout près des écluses Saint-Paul du Canal Lachine, était, jusqu'à sa fermeture en 2013, la plus vieille industrie toujours en activité à Saint-Henri. La Brenntag a toujours été opérée par la même compagnie. Pendant plus de cent-dix ans, malgré les changements de propriétaires et au gré des restructurations, l'usine n'a jamais fermé ses portes. La production de produits chimiques a quant à elle cessé dès les années 1970. Depuis cette date, le site était devenu essentiellement un site de distribution de produits chimiques pour un marché local. La majorité des bâtiments d'origine a été démolie vers les années 1960, mais le bâtiment donnant sur le Canal Lachine, avec son mur courbé qui longeait autrefois une ancienne voie ferrée, demeure un témoin notable de l'époque industrielle du Canal et date d'environ 1916.

Selon un résidant de Saint-Henri qui y travaillait jusqu'en juillet 2013, le déménagement de la Brenntag est principalement dû aux pressions exercées par la Ville. « Les pompiers voulaient faire fermer l'usine » si elle ne déménageait pas de son propre gré, m'a-t-il expliqué lorsque je l'ai interpellé à la station de métro Place-St-Henri pendant la campagne de pétition contre le changement de zonage pour le site de la Canada Malting. Ils considéraient en effet que l'entreposage et la manutention de produits chimiques à proximité des résidences de la rue Saint-Ambroise représentait un danger. Plus tard, j'ai appris par un autre résidant, rencontré chez lui lors d'une opération de porte-à-porte pour faire signer la pétition, qu'un projet de condos sur le site de la Malting avait échoué il y a une quinzaine d'années à cause de la proximité de la Brenntag. Ce dernier a ajouté qu'à la même époque, la Brenntag subissait déjà des pressions pour déménager ses opérations sur un terrain à

Lachine, mais qu'elle n'avait pas pu le faire car cette municipalité s'y opposait pour la même raison : la ville de Lachine n'était pas plus intéressée à recevoir ces produits chimiques chez elle!

L'usine Brenntag était-elle vraiment dangereuse, et



était-elle vraiment mal située à Saint-Henri? Ou s'est-elle fait chasser du quartier dans la vague d'embourgeoisement que subit Saint-Henri depuis les dernières années?

On remarquera que l'usine était là bien avant que le quartier immédiat devienne résidentiel. Les résidences ont pu, en effet, être construites suite à un changement de zonage systématique des terrains avoisinants, d'industriel à résidentiel, durant les dix ou quinze dernières années. Auparavant, tous les terrains du côté sud de la rue Saint-Ambroise, et qui longeaient donc le Canal, et même ceux immédiatement en face de l'usine, du côté nord de la rue, étaient zonés industriels, et ce, depuis plus de cent ans.

Et le méga-projet de 700 condos prévu sur le site de la Canada Malting s'étend en fait sur le terrain de la Brenntag. En fait, sur un document intitulé « Canada Malting : Reconversion du complexe industriel de la Canada Malting », datant de 2008 et disponible sur l'Internet, il était déjà prévu que le site Brenntag serait complètement rasé et utilisé pour un méga-projet d'unités de logement.

Line Hamel, ancienne élue municipale de l'arrondissement, m'avait d'ailleurs carrément dit en 2009 qu'elle voulait voir Brenntag partir le plus rapidement possible, en raison des plaintes des résidents concernant, en autres, les odeurs. Pourtant, les odeurs venaient plutôt de l'ancienne usine Canada Malting, et de l'actuelle usine McAuslan (qui est voisine de la Brenntag).

On se rappelle d'ailleurs que le Maire actuel de l'arrondissement, Benoît Dorais, avait déclaré, lors de la séance d'information du 3 juin, 2013, concernant le sort de l'ancienne usine Canada Malting, qu'« on ne voulait plus d'usines à Saint-Henri »! Lorsque questionné au sujet de cette déclaration, il a spécifié qu'on ne voulait plus d'industries « lourdes », et que « cette époque était révolue ».

Pour répondre à M. Dorais, la Brenntag n'était pas exactement une industrie lourde! Il s'agissait simplement d'un distributeur de produits chimiques, une compagnie qui se spécialise dans la redistribution de produits chimiques aux segments du marché trop petits pour faire affaire directement avec les fabricants eux-mêmes.

Dans l'analyse finale, il semble donc que la présence de la Brenntag nuisait au développement résidentiel massif prévu pour le quartier. Pour la Ville, la façon de régler le problème de la réutilisation du site de la Canada Malting était de faire disparaître, ou plutôt de faire fuir, la Brenntag du voisinage.

Et, par la même occasion, il semble que la Ville (et/ou l'Arrondissement du Sud-Ouest) ait fait fuir des employeurs, et donc des emplois, du quartier. Bref, avec ce méga-projet de 700 logements sur l'ancien site combiné de la Canada Malting et de la Brenntag, c'est la transformation lente mais certaine de Saint-Henri en un nouveau Griffintown à tours à condos, comme l'a exprimé un autre résident du quartier, qui a lui aussi signé la pétition. L'usine McAuslan, qui sera alors cernée de toutes parts, subira-t-elle éventuellement le même sort que la Brenntag?

Les pauvres n'ont pas le droit de rêver...

J'ai entendu parler d'une mère qui a fait des livres tout en étant bénéficiaire de l'aide sociale avec contrainte temporaire (dont je ne veux pas élaborer la raison ici), elle s'est autoéditée en économisant tranquillement un montant. Elle s'était inscrite au « Droit du prêt public » et à « Copibec ». En 2013, pour la première fois, le bien-être social lui réclama le montant reçu du « Droit de prêt public », argent remis une fois par année aux auteurs qui ont des livres dans les bibliothèques. Donc, ce montant-là pourrait être séparé en 12. Pour la première fois, elle avait reçu un montant qui couvre trois années de « Copibec » qui remet de l'argent aux auteurs puisqu'il y a des possibilités que les gens font des photocopies des livres. Il lui est aussi réclamé. C'est son passe-temps. Elle ne fait pas d'argent avec ses livres, c'est plutôt une rotation entre la vente et la création. Elle n'a pas atteint le montant de l'investissement. Donc, elle ne fait pas de profit. Elle ne fait pas d'argent. Elle partage ses textes!

Or, elle a contesté la décision. Elle a perdu sa cause à la révision. Elle ira en appel. Pour elle et d'après d'autres, elle a le droit de recevoir ces montants. De plus, l'acte d'écrire et de publier ne fait pas de dommage à sa vie ni à celle des autres et à la société. Elle n'a aucune échéance lorsqu'elle réalise un livre, son rêve. De plus, elle peut stimuler la créativité, montrer les étapes à son fils... C'est sa passion!

Elle prend soin d'elle, de son fils, de son 4 et 1/2. Elle s'informe pour avoir davantage d'outils pour l'éducation de son enfant. Elle a quelques activités desquelles elle peut s'absenter facilement sans être pénalisée. Donc, elle se respecte pour ne pas s'en mettre trop sur le dos et être présente! Elle désire quand même avoir des rêves. Pour elle, la réclamation symbolise la fin : d'en faire d'autre...d'accomplir son rêve. Par Anonyme

NO MEANS NO!

METTONS FINS AUX AGRESSIONS SEXUELLES DANS NOS MILIEUX!

On a beau penser qu'on est tous et toutes camarades, qu'on lutte ensemble vers un objectif commun, malheureusement, on n'est pas à l'abri de la violence. Les dénonciations d'agressions sexuelles qui se multiplient depuis la fin de la grève en sont la preuve. Plus près de nous encore, une militante a dénoncé l'agression sexuelle perpétrée par un autre militant lors de l'occupation d'un terrain à St-Henri en juin dernier. Suite à ces événements, nous avons entrepris un processus de réflexion au FRAPRU afin d'adopter des pratiques dans le but d'éviter la reproduction de comportements de domination et de violence. Nous voulons aussi éviter que des femmes agressées se sentent isolées ou aient peur de dénoncer. C'est un travail de longue haleine mais nécessaire afin d'affirmer collectivement que nous n'acceptons aucune forme de violence interpersonnelle. Et pour ce faire, plusieurs mythes restent à déconstruire.

Par l'Organisation populaire des droits sociaux (OPDS) et POPIR

Mythe :

Je suis tenu-e de satisfaire sexuellement mon conjoint, parce que nous sommes mariés.

Réalité :

FAUX. Comme dans l'expression « mon corps, c'est mon corps, ce n'est pas le tien », une personne doit donner son consentement avant de participer à des activités sexuelles. Ce n'est pas parce que tu es marié-e avec quelqu'un, que ton conjoint ou ta conjointe possède ton corps.

La personne est tout à fait en droit de dénoncer la situation aux autorités. La police peut porter des accusations criminelles contre toute personne vous ayant forcé et contraint à des activités sexuelles, même un conjoint. Cette modification au code criminel canadien a été faite en 1983. Que vous soyez marié-e-s, chum et blonde ou que ce soit un-e ami-e ou un-e inconnu-e cela ne fait aucune différence.

Mythe :

Une fille est habillée sexy et en mini jupe. Si elle se fait agresser, elle l'a cherché !

Réalité :

FAUX. La provocation est souvent l'excuse que l'agresseur utilise pour nier sa responsabilité. L'habillement est un choix et n'est pas une invitation à l'agression sexuelle. Certaines victimes n'ont rien de « sexy » dans la façon de se vêtir ; qu'ont-elles fait alors pour provoquer ? Qui définit ce qui est « sexy » ou pas ? Il faut se rappeler qu'aucune attitude ne justifie une agression sexuelle.

Mythe :

Une personne n'est pas obligée de vérifier mon consentement si nous avons déjà eu des relations sexuelles dans le passé.

Réalité :

FAUX. « Il est possible d'être agressé sexuellement par une personne avec qui on a déjà eu des relations sexuelles consentantes. » (source : www.calacscharlevoix.com) En aucun cas, une personne n'a un droit acquis sur notre corps que cela soit un-e ami-e ou notre propre conjoint ou conjointe. On a aussi le droit de changer d'idée en cours de route (ex : pendant une relation).



**CARESSER SANS CONSENTEMENT,
AGRESSER VERBALEMENT,
MANIPULER ÉMOTIONNELLEMENT,
INSISTER APRÈS UN REFUS,
HUMILIER, MENACER...**

EN TOUT TEMPS, PENSONS CONSENTEMENT.

AGRESSIONS SEXUELLES
BOÛTE, INFORMATIONS ET RÉFÉRENCE
1.888.933.9007
DE LAIDE 24/7 AU BOUT DU FIL

LE CANAL

4017, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Qc) H4C 1R3
514-935-4649

Éditeur: POPIR Comité-Logement
www.popir.org

Impression: Payette & Simms

Le Canal est un périodique d'information locale de l'arrondissement du Sud-Ouest. Il est écrit en grande

partie par des collaboratrices et collaborateurs bénévoles. Le contenu du journal est sous la responsabilité du comité de rédaction.

Le Canal privilégie le traitement de dossiers locaux ; il analyse la réalité des gens et des groupes communautaires du territoire qu'il dessert et propose une couverture de ses activités sociales et culturelles. Toute personne intéressée par les objectifs poursuivis par Le Canal peut suggérer sa collaboration. Les auteurs ont la responsabilité des textes qu'ils signent. Le comité de rédaction du journal se réserve

le droit de refuser ou d'abrégier les textes reçus. Toute reproduction des textes et des photos publiés par Le Canal est encouragée. Prière de mentionner la provenance.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1929-9265 (Le Canal – Imprimé)
ISSN 1929-9273 (Le Canal – En ligne)
S.V.P. Partager ou recycler

Mythe :

Si elle dit « non », elle peut penser « oui » en réalité ou vouloir se faire « convaincre ».

Réalité :

FAUX. Si la personne dit « non », c'est « non ». Lorsqu'une personne nous dit « non » ou encore exprime avec son corps qu'elle ne veut pas en nous repoussant, en figeant ou encore en se raidissant, nous avons la responsabilité de nous arrêter.

Ce n'est pas parce que la personne ne dit pas « non » verbalement qu'elle donne son consentement. Il est important d'être attentif au non-verbal de la personne et surtout vérifier si la personne est en état de prendre une décision éclairée (exemple : si une personne est en état d'ébriété ou intoxiquée).

Il faut toujours s'assurer que notre partenaire soit consentant. Même si une personne se laisse embrasser, coller et caresser, cela ne veut pas dire qu'elle souhaite avoir une relation sexuelle.

Mythe :

La majorité des agressions sexuelles ont lieu dans des endroits obscurs et par un inconnu.

Réalité :

FAUX. « Les trois principaux endroits où sont commis les agressions, selon les statistiques sont : 1) dans la maison de la victime ou celle de l'agresseur ; 2) dans l'auto de l'agresseur ; 3) dans un endroit public (rue, parc, stationnement, etc.). » (source : www.calacscharlevoix.com) Il faut briser le mythe que toutes les agressions sexuelles se passent seulement dans les ruelles avec des inconnus. Dans la majorité des cas, les victimes connaissaient l'auteur présumé, soit 86 % des jeunes victimes et 71 % des adultes. (source : www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca)

Contrairement à ce que l'on peut penser, les agresseurs sexuels ne sont pas nécessairement des personnes aux comportements bizarres ou à l'allure louche. Les agresseurs sont bien souvent des gens que l'on connaît, en qui on a confiance et qu'on aime, comme par exemple : un père, un oncle, un cousin ou son chum.

Les personnes agressées vivront toute leur vie avec les répercussions de leur agression. L'agresseur n'est pas une victime ! Plusieurs personnes ne veulent pas dénoncer une agression sexuelle pour ne pas nuire à l'agresseur et par peur des représailles, du jugement des autres et pour ne pas repasser au travers de l'agression en la racontant. Si une personne décide de dénoncer une agression, il ne faut surtout pas remettre en doute son témoignage et la juger. Une personne n'a jamais choisi d'être agressée ! Il est primordial de dénoncer publiquement les agressions pour qu'elles cessent et de soutenir les victimes !

Au besoin :

SOS Violence-conjugale : 1 800 363-9010 (ligne d'écoute 24h/24, 7 jours sur 7)

Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal (CALACS) : 514 934-4504 (24 h/24, 7 jours sur 7)

LES LOCATAIRES EN ACTION CONTRE LES DÉLAIS À LA RÉGIE DU LOGEMENT

Par POPIR-Comité Logement

Le matin du 19 février, une centaine de locataires de Montréal se sont rassemblés devant les bureaux de la Régie du logement afin de dénoncer publiquement les longs délais d'attente subis par les locataires, dans une action co-organisée par le POPIR-Comité Logement, Projet Genèse et le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ).

À Montréal, quatre contingents de locataires ont fait des « flashmobs » dans diverses stations de métro. Afin d'attirer l'attention du public sur l'impact grave des vingt mois d'attente moyenne que subissent la majorité des locataires qui soumettent une demande à ce tribunal, ils ont installé une immense salle d'attente devant la Régie, au centre-ville. « C'était une façon théâtrale de souligner les difficultés vécues par les locataires qui



ont soif d'un vrai accès à la justice, » dit Fred Burrill, organisateur communautaire au POPIR-Comité Logement. D'autres actions semblables se sont déroulées en simultané dans plusieurs régions du Québec : tanné-e-s d'attendre, les locataires se mettaient en action contre des délais qui dépassent l'entendement!

Les organisateurs et organisatrices de l'action déploraient l'injustice flagrante du système actuel qui priorise les propriétaires dans l'accès aux services du tribunal, aux dépens des causes des locataires. Les différences dans les délais

d'attente (selon la catégorie de cause) nous révèlent que les dossiers introduits par les propriétaires pour des causes de non-paiement de loyer ont été traités en 1,4 mois en moyenne, au détriment des locataires qui doivent attendre en moyenne 20,7 mois pour obtenir une audience pour une cause civile générale.

Pour les locataires, l'heure est au changement. « Nous demandons que toutes les causes soient entendues sur la base du premier arrivé, premier servi et à l'intérieur de 3 mois; que toutes les causes urgentes (impliquant la santé et la sécurité) soient entendues à l'intérieur de 72 heures » a précisé Catherine Tragnée, porte-parole du RCLALQ.

Cette action fait partie d'une campagne menée par un comité de locataires du POPIR et du

Projet Genèse. Prochaine étape? Le lancement d'un court métrage dénonçant les longs délais à la Régie, co-réalisé par les membres du comité et Patrick Landry, cinéaste et militant du Comité BAILS en Hochelaga-Maisonneuve. D'autres détails sous peu!

PEOPLE'S HISTORY OF MONTREAL

UNE HISTOIRE POPULAIRE DE MONTRÉAL La Place-d'Armes et Paul Chomedey de Maisonneuve

Par Freda Guttman

À la Place d'Armes se trouve un monument dédié à la mémoire de Paul Chomedey de Maisonneuve qui fonda la ville de Montréal en 1642. Ce dernier avait été recruté comme missionnaire par la Société Notre-Dame de Montréal dans le but de convertir les autochtones au catholicisme. Dans l'Europe du 17e siècle, l'Église catholique s'organise massivement afin d'étendre la foi catholique à travers le monde dans le but de répondre aux gains faits par la réforme protestante. C'est dans ce contexte que des gens pieux, tel que Maisonneuve, ont entrepris de dangereux voyages, traversés les océans vers l'inconnu, dans l'objectif de convertir les peuples autochtones de la Nouvelle-France, alors considérés comme des sauvages que l'on devait sauver, afin « de promouvoir la gloire de Dieu et le salut des Indiens. »

De Maisonneuve déclare, « Rien ne peut me détourner de ma mission. Je suis honoré de répondre à la volonté de ceux qui désire me voir à Montréal. Même si chaque arbre était transformé en Iroquois, je m'y rendrais quand même. »

Au centre de la Place d'Armes, une grande statue De Maisonneuve, portant fièrement le drapeau français, est posée sur un piédestal. À chacun des coins du piédestal, un guerrier Iroquois agenouillé. Sur une plaque, on peut lire que De Maisonneuve a tué le chef iroquois de ses propres mains.

Sans aucun doute, les motivations de De Maisonneuve reposaient sur sa foi plutôt que sur l'opportunité de devenir riche et puissant comme plusieurs autres. Toutefois, nous connaissons aujourd'hui les effets de plus de 400 ans d'un régime colonisateur, blanc et raciste sur la population autochtone du Canada. Ce qui est scandaleux, c'est de voir encore de nos jours, au cœur de l'espace publique des monuments consacrés à la glorification de ce passé colonial et raciste. En contre partie, il n'existe presque aucune initiative afin de réparer les crimes commis envers les peuples des Premières Nations - le meurtre et la disparition des femmes, les pensionnats autochtones et les milliers d'enfants qui y ont trouvé la mort, les innombrables mauvais traitements, et le sous financement des communautés autochtones ravagées.

Nous, non-autochtones, devons nous solidariser des peuples des Premières nations dans leur lutte pour la justice. Ce sont eux, leur combativité, leurs luttes acharnées contre l'adéquation de pipelines à travers les terres, contre les sables bitumineux et les désastres environnementaux qui sont nos leaders dans la protection de la Terre Mère.

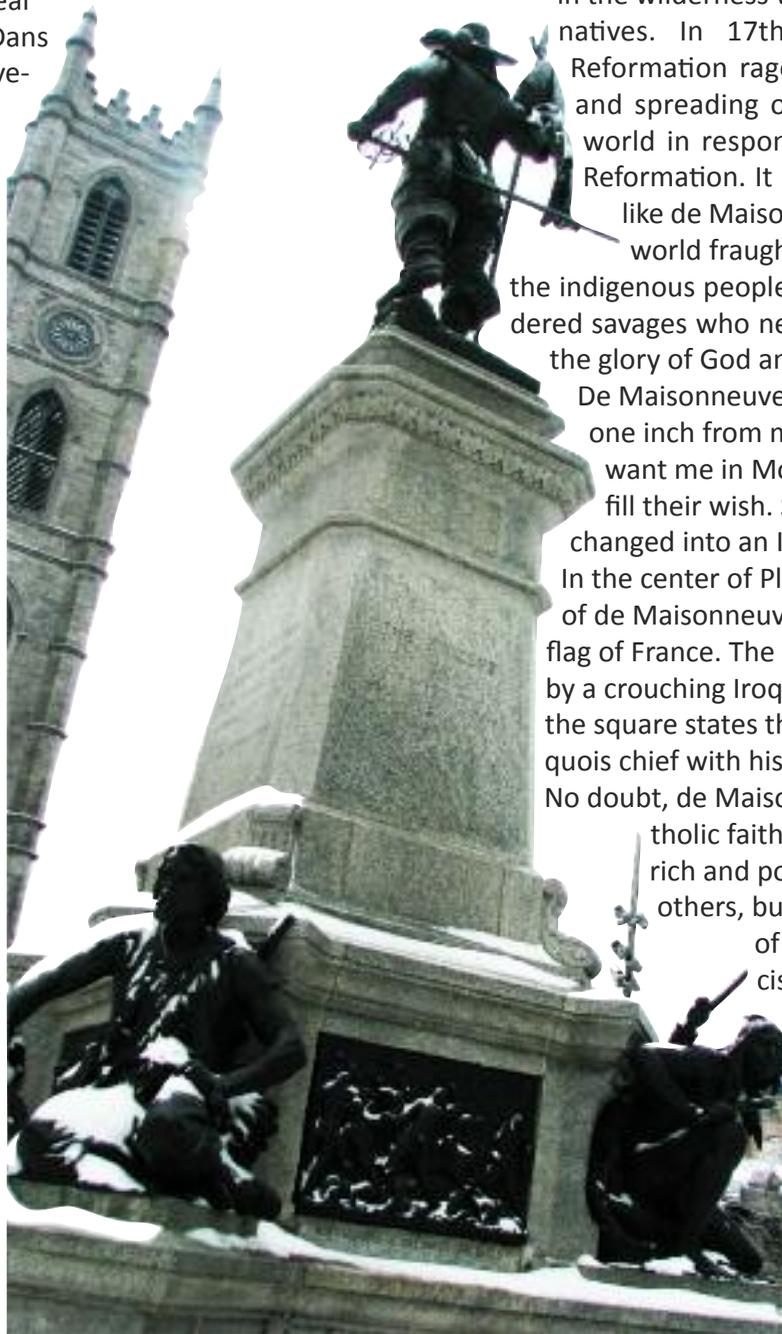
Place d'Armes is a square dedicated to the memory of Paul de Chomedey de Maisonneuve who founded Montreal in 1642, having been recruited in France by the Société Notre-Dame de Montréal and given the mission to establish a missionary centre in the wilderness with the intention of converting the natives. In 17th century Europe, the Counter Reformation raged, its purpose the strengthening and spreading of Roman Catholicism all over the world in response to the gains of the Protestant Reformation. It is in this context that pious people like de Maisonneuve sailed away to an unknown world fraught with dangers, in order to convert the indigenous people of "New France" who were considered savages who needed to be saved. To "bring about the glory of God and the salvation of the Indians."

De Maisonneuve declared, "Nothing shall turn me one inch from my mission. Those who send me want me in Montreal, and it is my honour to fulfill their wish. Should each tree of the island be changed into an Iroquois, I would go."

In the center of Place d'Armes there is a large statue of de Maisonneuve on a pedestal, holding high the flag of France. The pedestal at each corner is flanked by a crouching Iroquois warrior. A plaque on a wall of the square states the de Maisonneuve killed the Iroquois chief with his bare hands.

No doubt, de Maisonneuve was motivated by his Catholic faith, rather than schemes of becoming rich and powerful as were many of the others, but in our time we know the effects of more than 400 years of a white racist European settler state on the Indigenous people of Canada. What is disturbing in this present day is to see, in public spaces, a glorification of that colonial racist settler past which in fact continues today. There is barely any acknowledgement of or attempts to redress the many crimes against First Nations peoples – the murdered and missing women, the

residential schools and the more than 4,000 children who died in them, the endless crimes of deliberate neglect, the underfunding of ravaged First Nations communities. We who are not Indigenous must join First nations people in their struggles for justice, in solidarity. It is they, in their fierce, determined battles against Oil pipelines crisscrossing the land, the Tar Sands and other environmental disasters who are our leaders in protecting Mother Earth and we should follow in their lead.



PROBLÈME DE LOGEMENT? LE POPIR PEUT VOUS AIDER!

APPELEZ-NOUS POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS OU VENEZ NOUS RENDRE VISITE!

4017, rue Notre-Dame Ouest et 505C, Place-St-Henri (local accessible sur rendez-vous)

514-935-4649

LE ST-HENRI CRÉATIF CREATIVITY IN ST-HENRI

Par Agathe Melançon et Freda Guttman

La Ruche d'Art

La Ruche d'Art de St-Henri (4525 St-Jacques, métro St-Henri, proche de l'imprimerie Vallancourt) est ouverte le vendredi et le samedi de 14h00-19h00. C'est une équipe de l'université Concordia qui s'en occupe. C'est un endroit intéressant à découvrir quand on a le goût de fabriquer avec du vieux, du neuf pour créer un projet artistique. Exemple : une vieille boîte peut devenir une maison dans un bricolage pour enfant. On y retrouve aussi un peu de matériaux neufs et il peut y avoir un échange d'idée. Exemple : utiliser une essoreuse à salade, y mettre de la peinture et ensuite une feuille de papier, brassé... Tout le monde peut y aller et c'est gratuit. En plus, les œuvres peuvent être exposées et peut-être même vendues!

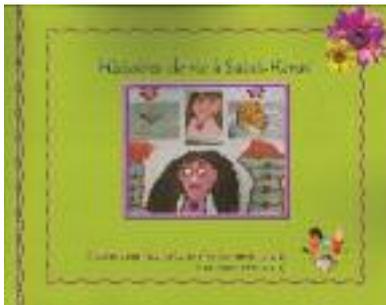
Ste-Emilie Skillshare

The Ste-Emilie Skillshare is a community art space devoted to empowerment, self-determination and collective liberation. It is a space run by and for people who are trans, two-spirit, queer, Indigenous and/or people of colour* and friends. As a collective of activists and artists, we work within an anti-oppression framework toward social and economic transformation. We share skills and resources to create art in the spirit of self-representation and revolution.

This mission is founded on the understanding that our experiences of (capitalism/poverty), racism, sexism, homophobia and transphobia are interlinked. They work to undermine the strength, skills and knowledge within our communities. Having access to resources, skills and spaces helps us to combat these political, economic and social realities. As we learn from and teach each other, we acknowledge how we may be complicit in each other's oppression in order to develop stronger, more accountable communities. We also equip ourselves to reclaim our images through self-representation from a dominant culture that oftentimes appropriates, digests and serves to us cold that which we hold most dear. We are a part of a community of powerful individuals that defend who and what we love. We want to help it grow stronger.

Functionally, the Skillshare studios hosts a paper and fabric silkscreen studio, a black and white darkroom, sewing machines, radical meditation and support groups, a queer poetry and prose group, and many other events. We are a multi-functional space that plays host to meetings, vernissages and parties. These facilities are available to all on a pay-what-you-can, sliding-scale fee, and are maintained with love. We also play host to workshops throughout the year on a variety of skills, including regular workshops on how to use the equipment. Everyone is welcome.

Histoires de vie à St-Henri un livre album par le centre des femmes actives



Je voudrais vous parler aujourd'hui du livre-album conçu par le Centre communautaire des femmes actives (CCFA). Si j'étais dans une réunion ou en politique, on pourrait dire que je suis en conflit d'intérêt car j'ai participé à la création du livre! En tant que citoyenne, je peux me le permettre.

Lors du lancement, le 20 mars dernier, j'ai appris que la réalisation du projet a nécessité presque 2 ans de gestation. Le CCFA a profité de la journée porte ouverte et de la célébration des huit ans de l'organisme pour faire le lancement. L'ouvrage regroupe une trentaine d'histoires touchantes de femmes qui ont habité ou fréquenté St-Henri. Son format se compare à un album de famille. Le contenant comme le contenu est intéressant à découvrir : un petit historique du centre, des belles photos, des femmes qui se racontent, une grosseur d'écriture facile à lire. Le vert de la page couverture est la couleur de l'espérance, du printemps. Les pétales des marguerites me font penser qu'on est à la fois tou(te)s uniques et en même temps ensemble pour former un tout : une société...

Disons haut et fort, à St-Henri, ça bouge! Nous avons des belles réalisations, des belles réussites!



Le collectif À qui la ville? vous invite à participer à une assemblée publique d'organisation afin de contrer la gentrification (ou l'em-bourgeoisement, on est à l'aise avec les deux tant que vous êtes contre!). Bien que nous soyons conscients de la pertinence de mener cette lutte localement nous croyons qu'il est urgent de coordonner nos initiatives contre la transformation de nos quartiers au détriment des populations pauvres. Le but de l'assemblée est donc d'échanger sur nos expériences mais surtout de développer des initiatives communes de lutte.

DIMANCHE, 4 MAI, MIDI CEDA, 2515, RUE DELISLE

Midi : Lunch collectif

13 :00 Introduction et échanges

13 :30 Qu'est-ce qui se fait?

14 :00 Pause

14 :15 Discussion en caucus (nord-sud-est-ouest)

15 :15 Retour en grand groupe + propositions

16 :00 Projection du film À qui la ville?

Salle accessible aux fauteuils roulants,
service de garde, whispered translation
www.aquilaville.net



VOTRE LOGEMENT, VOS DROITS

PREMIER ARRIVÉ PREMIER SERVI!

LA DISCRIMINATION C'EST FINI!

Par Laurie Beaulieu-Mathurin

La discrimination peut exister dans plusieurs sphères d'activité, le travail, l'école, le milieu de vie, etc. Elle peut aussi être perpétrée pour différents motifs, couleur, origine, statut familial, culture, religion, etc.

Lorsque vient le temps de trouver un logement, il n'est malheureusement pas rare que la discrimination s'ajoute à une liste d'obstacles déjà nombreux. En effet, l'actuel manque de logements disponibles fait en sorte que les propriétaires ont davantage de candidat-e-s potentiel-le-s. L'opportunité de faire un choix purement discrétionnaire est donc beaucoup plus élevée et la règle du premier arrivé premier servi en prend pour son rhume!

Il est important de constamment rappeler que la discrimination est illégale. Effectivement, l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne interdit toutes formes de discrimination négative basée sur «la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans les mesures permises par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou national, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap».

De plus, l'article 1899 du Code civil du Québec interdit spécifiquement la dis-

crimination à l'égard des femmes enceintes et des familles avec enfants.

Si vous croyez que vous avez été victime de discrimination, vous pouvez porter plainte à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse. Dans le cas d'une discrimination spécifiquement à cause de vos enfants ou parce que vous étiez enceinte. Vous pouvez aussi déposer une demande devant la Régie du logement, si vous convainquez le Régisseur celui-ci pourra même condamner le propriétaire à des dommages punitifs c'est-à-dire une somme d'argent supérieur à votre dommage.

Reste que c'est difficile de prouver qu'on a été victime de discrimination. Il est donc avisé d'être accompagné lorsqu'on visite un logement. Un propriétaire nous informe au téléphone que le logement est déjà loué mais on a des doutes? On demande à un-e camarade de téléphoner à son tour pour vérifier. Et on porte plainte, même si c'est compliqué! Durant la période entourant le 1er juillet, la Commission des droits de la personne rend plus de personnel disponible pour la gestion des plaintes liées aux questions de logement. Et pour du soutien, on contacte son comité logement!

Commission des droits de la personne: 514 873-5146

OPÉRATION POPULAIRE EN AMÉNAGEMENT

À QUI ST-HENRI? RECLAIM ST-HENRI!

Ce sont les personnes qui habitent les quartiers, qui fréquentent leurs rues, qui s'assoient sur les bancs dans leurs parcs qui connaissent le mieux les problèmes et les besoins liés à l'aménagement. Les opérations populaires en aménagement (OPA) reposent sur le principe selon lequel la population possède les compétences pour cerner les problèmes mais surtout, pour proposer des solutions dans le but d'améliorer leur environnement.

À St-Henri, on s'active à organiser une démarche populaire afin de s'approprier collectivement le développement du secteur à l'ouest de St-Rémi et le village Turcot. Cette partie du quartier est la plus pauvre et est encore préservée de la gentrification qui sévit à l'est.

L'automne dernier, l'arrondissement nous annonçait qu'avec les millions qu'il avait reçus de Turcot, il allait organiser une grande consultation publique pour réfléchir au développement d'une grande partie du quartier. Plutôt que de se croiser les bras et d'attendre qu'on fasse semblant de nous consulter, des résidentes de St-Henri et des groupes communautaires ont décidé qu'ils organiseraient eux-mêmes des consulta-

Samedi, 10 mai, 14h-17h :
faire ensemble un portrait de nos besoins
et des enjeux du quartier
Vendredi, 30 mai, 18h30-21h
et Samedi, 31 mai, 10h-16h :
rêver, dessiner, et trouver des solutions concrètes
pour transformer notre quartier.
École Saint-Zotique, 4841 av. Palm.
*Repas et collations fournies, halte garderie
accessible aux fauteuils roulants*

tions et que l'exercice deviendrait un outil de mobilisation et de pression politique pour réellement influencer le développement du quartier.

Le but est d'éviter que la transformation du quartier continue à se faire aux dépens de la population en place. Les enjeux dans ce secteur sont nombreux, pensons seulement à la démolition de la Canada Malting pour construire quelques 650 condos. On a du pain sur la planche pour ne pas voir disparaître aux profits des développeurs immobiliers la dernière partie d'un St-Henri populaire!

It's those who live in a neighbourhood, who walk its streets and sit on benches in its parks, who know best its problems and needs. Popular Urban Planning Operations (PUPOs) are based on the simple principle

that the population has the necessary knowledge both to understand the problems facing it and to propose solutions to improve its environment.

In St-Henri, we're organizing a popular initiative to reappropriate the develop of the sector to the west of St-Rémi and in the Turcot Village. This is the poorest part of the neighbourhood, and so far has escaped the gentrification clamping down to the east.

Last Fall, the borough announced that with the millions of dollars fun-

nelling down from the Turcot project, it's going to organize a big public consultation to reflect on the development of a large part of the neighbourhood. Rather than twiddling our thumbs and waiting for them to pretend to consult us, the residents and community groups of St-Henri have decided to organize their own consultations that can be translated into mobilization and political pressure to really influence the development of the neighbourhood.

The goal is to stop the current pattern in which the transformation of the neighbourhood comes at the expense of the current population. The issues in this sector are numerous. We only need to think about the slated demolition of the Canada Malting plant in order to build 650 condos to know that we have our work cut out for us in keeping the last popular section of St-Henri from being lost to the profits of the developers!